



COM MUNES
ZÉRO DÉCHET
- WALLONIE -

Portage politique et bonne gouvernance



OBJECTIFS ET ENJEUX

Une démarche Zéro Déchet doit recevoir l'aval des instances politiques et hiérarchiques de la commune (Collège et Conseil communal).

Cette validation est souhaitée pour plusieurs raisons :

- Le portage politique doit être explicite, de sorte que le personnel de l'ensemble des services communaux perçoive l'importance accordée à la démarche par les élus et les directeurs.
- Une opération Zéro Déchet s'accompagne généralement d'actions éco-exemplaires pour limiter ou prévenir les déchets que les communes produisent elles-mêmes. Ces actions vont mobiliser le personnel dans des activités ou des tâches qui sortiront parfois de sa mission de base. Il est nécessaire que le mandat qui lui est confié dans ce contexte soit officialisé.
- La mise en œuvre d'une démarche Zéro Déchet et la réalisation du plan d'actions qui en découle nécessitent des moyens (financiers, matériels). Il est important que le temps consacré à l'opération Zéro Déchet soit estimé à sa juste mesure et que les actions portées par le référent Zéro Déchet bénéficient des soutiens adéquats pour se déployer.

Par ailleurs, pour organiser et structurer une démarche Zéro Déchet, différentes formes de gouvernance peuvent être envisagées :

- Le Comité de pilotage : il coordonne la mise en œuvre de l'opération Zéro Déchet et réunit autour du

réfèrent Zéro Déchet les principaux partenaires communaux impliqués directement dans le projet.

- > Le Comité de suivi : il réunit le réfèrent Zéro Déchet ainsi qu'une pluralité d'acteurs externes et de partenaires concernés par le Zéro Déchet. Il suit la mise en œuvre de l'opération Zéro Déchet tout en étant force de proposition.

DANS LA PRATIQUE... COMMENT FAIRE ?

Comment formaliser le portage politique ?

La manière la plus simple de procéder est d'inscrire un point « Commune Zéro Déchet » à l'ordre du jour d'une réunion de Collège et ensuite, à l'une des séances du Conseil Communal. Les membres seront invités à marquer leur accord sur des points très précis tels que :

- > la date de lancement de la dynamique Zéro Déchet ;
- > la mise à disposition de personnel communal pour la gestion, le suivi et la mise en œuvre du projet ;
- > la composition du Comité de Pilotage (ou groupe de travail interne) ;
- > l'allocation d'un budget utile au déploiement du plan d'actions ;
- > l'allocation d'un budget pour l'accompagnement par un expert ou un consultant externe.

Le rapportage vers les instances politiques et hiérarchiques est certainement indispensable lors du lancement de la dynamique mais également, de manière régulière, durant sa phase de mise en œuvre. L'ensemble du plan d'actions devra faire l'objet d'une validation ainsi que chaque action initiée dès lors qu'elle mobilise des moyens humains, financiers et matériels. Par ailleurs, le réfèrent Zéro Déchet sera amené à présenter régulièrement l'état d'avancement du projet, en mettant en évidence les avancées obtenues.

Le maintien du contact avec les instances politiques et hiérarchiques de la commune favorise la reconnaissance et, par conséquent, la légitimité de la dynamique Zéro Déchet dans le temps.

Comment formaliser la bonne gouvernance du projet ?

1. Mise en place d'un Comité de pilotage

Dès le démarrage de l'Opération « Communes Zéro Déchet », la commune constitue un Comité de pilotage qui sera chargé de prendre les décisions stratégiques liées au projet et de valider le programme d'actions.

La composition de ce Comité est laissée à l'appréciation de la commune. Il réunit généralement, a minima, le réfèrent Zéro Déchet, les élus (dont, d'office, l'élu réfèrent) ainsi qu'un représentant de l'Intercommunale de gestion des déchets. *A priori*, ce Comité est amené à se réunir 5 à 6 fois environ en cours d'année.

2. Comité de suivi

En cours d'Opération « Communes Zéro Déchet », différents acteurs sont mobilisés pour jouer un rôle actif dans la mise en œuvre du plan d'actions. Ces acteurs externes pourraient être sollicités pour faire partie du Comité de suivi de l'opération Zéro déchet et ce, sur base volontaire.

Le Comité de suivi est donc constitué d'acteurs représentatifs de la diversité du territoire communal et souhaitant participer au suivi du projet. Il s'agit notamment :

- > de citoyens ou groupes de citoyens ;
- > d'associations locales ;
- > de structures para-communales ;
- > d'acteurs économiques du territoire ;
- > ...

Le nombre de membres qui le composent n'est pas limité mais il est souhaitable d'assurer une participation active d'un minimum de 6 personnes externes au projet.

Le Comité de suivi se réunit 1 fois par an, en moyenne. Il s'agit à cette occasion, de faire état de l'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions et de donner la possibilité aux membres de suggérer des réorientations, de nouveaux partenariats ou des solutions par rapport à d'éventuelles difficultés rencontrées.

POINTS D'ATTENTION

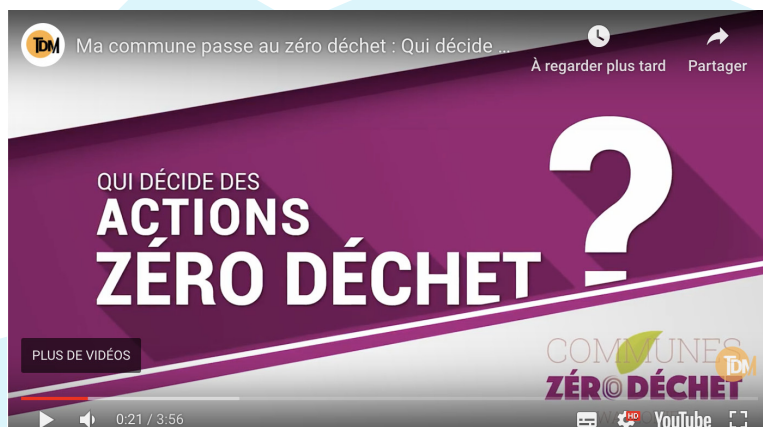
- > Dans le cadre de l'appel à projets « Communes Zéro Déchet », les communes étaient tenues de consacrer *a minima* l'équivalent d'un cinquième équivalent temps plein pour assurer la gestion, le suivi et la mise en œuvre du projet. Dans la pratique, il est apparu que ce temps de travail était largement sous-estimé. Si vous souhaitez vous lancer dans une telle opération, mobilisez les ressources nécessaires pour la mener à bien !

ILLUSTRATIONS / TÉMOIGNAGES



Télévision du Monde (Capsule N°1) : « Qui décide des actions zéro déchet ? »

<http://televisiondumonde.be/ma-commune-passe-au-zero-dechet/#Capsule01>



Communes Zéro Déchet
Kit méthodologique